

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
Mardi 01 juin 2021 à 17h30
Mairie de Saint-Pancrace**

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, SOL Sébastien, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, CHARPIN Sandrine, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, WYNS Bernard, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, ROLLET Philippe et COSTA Françoise.

Egalement présent : Claire PINEL et Alexia GUILBARD

Excusés : NOVEL Yoann procuration à Sandrine CHARPIN, BONNIVARD Pierre-Yves.

Secrétaire de séance : Claire PINEL

Date de convocation : 21 mai 2021

Conseillers en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 19

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 31 mars 2021
- Délibération sur le télétravail en lien avec les Lignes Directrices de Gestion
- Décision modificative n°1
- Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards
 - Hébergement
 - Présentation de la démarche et de l'étude sur la connaissance du parc immobilier en lien avec les données foncières et fiscales CONITIFF/G2A
 - Délibération pour obtenir une subvention du Département de la Savoie
 - Poursuite des réflexions sur le changement de prestataire concernant la commercialisation et présentation des données Mon Séjour en Montagne
 - Délibération sur la mise en place d'une convention de délégation entre le SIVAV et l'OT du Corbier en lien avec le classement ministériel
 - Espace Valléen
 - Présentation de la stratégie touristique de l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027 et délibération sur la candidature finale
 - Activité Pleine Nature
 - Intégration des circuits à valoriser sur l'outil 3D de l'OTI Montagnicimes
 - Focus de la démarche VTT sur le territoire
 - Circuit à thème sur la commune de Saint-Pancrace
 - Etat des lieux de l'itinérance pédestre autour des Aiguilles d'Arves
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 31 mars 2021

Décision : Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur le télétravail en lien avec les Lignes Directrices de Gestion

Pour compléter les éléments présentés précédemment sur les Lignes Directrices de Gestion, le SIVAV se doit de délibérer sur le télétravail. Les éléments de cette délibération sont:

- Toute la filière administrative est concernée
- S'exerce au domicile des agents
- Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données
- Règles à respecter en matière de temps de travail, sécurité et protection de la santé
- Modalités d'accès des institutions compétentes afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité
- Modalités de prise en charge des coûts liés à l'exercice du télétravail
- Durée de l'autorisation d'exercer les fonctions de télétravail : en demi-journée en complément de toutes missions professionnelles s'exerçant à proximité du domicile, ne dépassant pas une journée par semaine, hors cas particulier de conditions sanitaires.

Décision : Sans remarque la délibération sur le télétravail est approuvée à l'unanimité.

3. Décision modificative n°1

Lors de l'intégration du budget auprès de la Trésorerie et de la Sous-Préfecture une erreur d'intégration a été faite au niveau d'un chapitre. La Trésorerie demande une décision modificative concernant la ligne d'imputation 458201 pour le changement du chapitre de en 41.

Au niveau des amortissements, une erreur de calcul a été faite lors du vote du budget. Il est proposé de transférer de 3 971,35€ de la ligne d'imputation 6574/65ugmentation sur la ligne 6811/042.

Décision : Sans remarque la décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.

4. Actualités Hébergement Touristique et Commercialisation

• PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET DE L'ÉTUDE SUR LA CONNAISSANCE DU PARC IMMOBILIER EN LIEN AVEC LES DONNÉES FONCIÈRES ET FISCALES CONITIFF/G2A

Dans le cadre du Contrat Territorial Savoyard de Maurienne, le SIVAV a décidé de lancer une étude sur l'hébergement touristique, afin de répondre au souhait des institutionnels et acteurs du tourisme de mieux connaître le parc immobilier de loisir, et ainsi définir les actions à mettre en œuvre. Cette étude se base sur des données foncières et fiscales obtenues au travers de la méthode « CONnaissance de l'Immobilier Touristique à partir

des Informations Foncières et Fiscales » Light du CEREMA. Ces données sont des données brutes qu'il est important d'analyser et de compléter.

Le SIVAV s'est rapproché du bureau d'étude G2A Consulting, pour dresser un état des lieux et un diagnostic précis, avec analyse des segments du parc locatif, étude des évolutions, benchmark, enjeux et mise en perspectives. Dans ce contexte, G2A organise le 11 juin 2021 une table ronde avec élus et socio-professionnels pour se "projeter" dans le développement à venir et définir les priorités et les démarches à accomplir sur cette thématique.

L'étude finale, présentée le 17 juin 2021, permettra de dresser un bilan du parc d'hébergement, et de définir la politique d'immobilier de loisirs à suivre sur le territoire Arvan Villards. Budget total des deux opérations **22 590€ TTC**.

- **DELIBERATION POUR OBTENIR UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

En 2020, le SIVAV avait réussi à obtenir dans le cadre « Immobilier de loisirs » Contrat Territorial Savoie « Maurienne » une subvention à hauteur de 11 000 € sur le poste de chargé de mission.

Pour l'année 2021, il est possible d'obtenir une subvention de l'ordre de 45% sur les études précédemment présentées, soit une subvention de 10 165€.

Décision : Le Comité Syndical décide à l'unanimité de solliciter le Département pour obtenir cette subvention.

- **POURSUITE DES RÉFLEXIONS SUR LE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE CONCERNANT LA COMMERCIALISATION ET PRÉSENTATION DES DONNÉES MON SÉJOUR EN MONTAGNE**

Le SIVAV finance l'outil de commercialisation Alliance Réseaux pour le compte des 10 communes depuis 2014. Cet outil ne semble pas répondre aux attentes des Offices de Tourisme, remettant en cause son efficacité (absence de passerelle, délai d'attente support technique, baisse du nombre adhérents, ergonomie du back office...). Certains Offices de Tourisme, comme le Corbier, souhaitent se tourner vers une place de marché pour répondre aux attentes des voyageurs. En effet, l'intérêt d'une place marché est de pouvoir réserver en ligne plusieurs prestations, en un seul paiement (cours de ski, forfaits de ski, location de matériel, hébergements, activités, garderie, etc).

Le choix se tourne vers l'outil Mon Séjour En Montagne (MseM). MseM est une place de marché lancée par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français en 2016. Cette solution technique est déjà utilisée par Sybelles.ski depuis septembre 2020. Il s'agit d'une solution technique, qui peut être utilisée comme marque blanche sur les sites des Offices de Tourisme. Cette plateforme fonctionne grâce à des passerelles reliées aux logiciels de gestion des marchands. Elle est également alimentée par APIDAE pour les descriptifs. Pour les marchands non « connectés », un module d'administration dans le back office permet de les paramétrer. Les commissions peuvent aller jusqu'à 4,2% TTC par transaction (frais bancaires et techniques). L'estimation des coûts pour intégrer cette place de marché est 59 400 euros TTC (si l'on considère 6 destinations/sites internet)

Le calendrier prévisionnel est :

- Juin-juillet 2021 : finalisation des cahiers des charges (Alliance Réseaux et MseM), conjointement avec les Offices de Tourisme
- Septembre-octobre 2021 : décision de l'outil de commercialisation à mettre en place, sur présentation des devis.

Débat : Pour que cette place de marché fonctionne, il faut un réel suivi et une animation du réseau, pour cela il faudra bien définir ce que comprend le support de MseM. Les Offices de Tourisme devront évaluer la charge de travail, entre autres la gestion du module d'administration dans le back office.

Le Comité Syndical souhaite que la synchronisation ICAL soit obligatoirement mis en place, avec la possibilité pour les hébergeurs particuliers de synchroniser leurs planning de disponibilités avec d'autres plateformes comme Airbnb, etc. Les Offices de Tourisme devront estimer les frais à leur charge pour l'intégration de la marque blanche sur leur site Internet. Eric DAVID rappelle que cette place de marché permettrait de s'adapter aux attentes des voyageurs, de plus en plus digitalisés, et avec des commissions moindres que les grands OTA (type booking). Philippe ROLLET, insiste sur le fait que le service de synchronisation est indispensable, si l'on choisit cet outil.

Décision : Le Comité Syndical approuve cette démarche. Il est demandé à la technicienne du SIVAV de revoir Alliance Réseaux pour obtenir un nouveau devis. En parallèle, elle peut poursuivre son travail avec MSEM. Les différents devis seront présentés à l'automne prochain, pour décider de l'outil de commercialisation à mettre en place pour juin 2022.

- **DÉLIBÉRATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION ENTRE LE SIVAV ET L'OT DU CORBIER EN LIEN AVEC LE CLASSEMENT MINISTÉRIEL**

L'Office de Tourisme du Corbier a créé un service classement des meublés de tourisme, en obtenant l'agrément le 16 février 2021. Les visites sont délimitées au territoire Villarembert-Le Corbier, comme le précise la convention de délégation signée avec ADN Tourisme.

Les communes membres du SIVAV ont délégué leur compétence « certification des hébergements touristiques par le biais de la mission de classement ministériel des meublés de tourisme et autre label qualité ». Dans ces termes, il n'est pas possible à la commune de Villarembert de transmettre cette compétence à son Office de Tourisme. Une compétence ne peut pas être divisée. Cependant, dans un souhait de coopération, il est décidé par les deux parties concernées, de mettre en place une convention de délégation entre le SIVAV et l'Office de Tourisme du Corbier.

Pour tout classement effectué par l'Office de Tourisme du Corbier sur la commune de Villarembert, et sous l'égide du SIVAV, une rétrocession de la quote part des encaissements liés à la procédure à hauteur de 25.00 € par lit sera à prévoir, visite et opération de classement comprises. Le SIVAV a dressé un bilan du nombre de classements réalisés ces dernières années :

Année	Nombre de visites réalisées sur tout le territoire Arvan-Villards	Nombre de visites à Villarembert- Le Corbier	Part des visites à Villarembert - Le Corbier
2015	49	24	48 %
2016	80	25	31 %
2017	84	40	47 %
2018	165	39	23 %
2019	246	48	20 %
2020	74	24	32%

Il a été estimé que la part des visites que l'Office de tourisme du Corbier peut réaliser dans l'année soit d'environ 20%. Les supports de communication pour le classement indiqueront seulement les coordonnées du SIVAV. Les visites faites par Corbier Tourisme seront assurées en intersaison. On peut estimer le scénario suivant, 3 visites SIVAV = 1 visite Corbier Tourisme

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet de convention de délégation avec l'Office de tourisme du Corbier, ainsi que les modalités citées ci-dessus. En considérant que la convention peut être modifiée si le besoin se présente.

5. Actualités Candidature Espace Valléen 2021-2027

Le 15 juin 2021, le SIVAV souhaite candidater officiellement à l'appel à candidature « Sélection des Espaces Valléens - Elaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons 2021-2027 ». Pour rappel un travail de co-construction est en cours depuis novembre 2020 pour élaborer la stratégie touristique du pays des Aiguilles d'Arves sur cette même période. La présentation de la stratégie est présentée durant la séance (document joint à ce compte-rendu)

Débat : Monsieur ROLLET indique, qu'une fois cette candidature validée auprès des financeurs, des synergies pourraient être trouvées avec les stratégies mises en œuvre en fond de vallée.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la stratégie touristique du Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027 et décide de candidater à l'appel à candidature.

6. Actualités Activités de Pleine Nature

• INTEGRATION DES CIRCUITS A VALORISER SUR L'OUTIL 3D DE L'OTI MONTAGNICIMES

Souhait d'intégrer 25 balades réparties sur l'ensemble du territoire même hors OTI
Sélection faite entre chargés de mission du SIVAV et de la 3CMA pour une meilleure cohérence

La liste sera envoyée aux référents de chaque commune

Décision : Il est convenu avec Madame COSTA que les sentiers au niveau des Villards soient intégrés dans l'outil 3D de l'OTI Montagnicimes.

- **FOCUS DE LA DEMARCHE VTT SUR LE TERRITOIRE**

Une commission VTT a été mise en place au sein du SIVAV pour pallier à une demande forte des socio-professionnels sur cette thématique. Deux réunions ont eu lieu en mars et mai 2021. La volonté est de ne pas externaliser le travail d'ingénierie et de travailler localement avec les 15 membres de la commission. Ainsi, il est prévu que le SIVAV réalise le schéma directeur en interne sur l'année 2021-2022. C'est une action prioritaire de l'Espace Valléen.

Décision : Dans le cadre de la gestion et de l'animation de l'Espace Valléen 2021-2027, il avait été convenu et validé lors du vote du budget que l'équipe du SIVAV s'étoffe d'un chargé de mission Espace Valléen. Un besoin similaire a été remonté par les membres de la commission VTT sur l'animation de cette thématique. Ainsi, il est décidé à l'unanimité qu'un chargé de mission soit recruté au plus tôt avec deux missions phares sur la fiche de poste : animation de l'Espace Valléen et animation de la thématique cyclo.

- **CIRCUIT A THEME SUR LA COMMUNE DE SAINT-PANCRACE**

Le SIVAV a mis en place sur toutes les communes de son territoire des circuits à thèmes, en lien avec le patrimoine naturel ou culturel, sauf sur la commune de Saint-Pancrace. Le souhait de Saint-Pancrace est de valoriser le circuit découverte des Bottières. La volonté est de faire participer les habitants et la clientèle touristique. Ce sera un travail en collaboration entre la commune, AGATE et le SIVAV.

- **ETAT DES LIEUX DE L'ITINERANCE PEDESTRE AUTOUR DES AIGUILLES D'ARVES**

Le cabinet ATEMIA a été recruté en mars 2021, dans l'équipe d'ATEMIA un membre d'Allibert Trekking a travaillé sur le diagnostic. Ce diagnostic a été réalisé et présenté à un noyau restreint d'élus. Ce diagnostic montre qu'il serait plus opportun de décaler les lourds investissements prévus sur le grand tour des Aiguilles d'Arves (tour plutôt élitiste), sur les boucles de proximité qui toucheront un plus grand public. Une réunion aux partenaires est à prévoir et de même qu'une réunion avec les responsables des refuges.

7. Questions diverses

Aucune question diverses

Le prochain Comité Syndical est fixé au mois de septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Président
Bernard COVAREL

